

## APTITUDE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

### Le CQP APS incontournable suite à l'arrêté du 19/06/2008

**! Liste des organismes membres UNAFOS agréés par la CPNEFP en page 2**

## BRANCHE PRÉVENTION & SÉCURITÉ

### Dialogue avec les partenaires sociaux (CPNEFP, Observatoire, ADEF)



Alain Bouteloux (ADEF), Thierry Alzieu (CPNEFP)

... à lire page 4

## Certification QUALICERT - SGS



... à lire page 6



**"Un bilan très positif : plus de 50 centres et une soixantaine de sites"** Carole Kolaczek

## Agent de sécurité cynophile

**DU NOUVEAU !**

.. à lire pages 3 et 9



## SSIAP et DDSIS : Concurrence déloyale ?

... à lire page 10

## EDITO

### Partenaires

Nous n'aurons pas, à l'UNAFOS, l'outrecuidance d'affirmer qu'à elle seule la lettre ouverte de l'UNAFOS au Président et à la Ministre de l'Intérieur, a déclenché - enfin le 28 juin dernier - la publication de l'arrêté final de validation du CQP APS.

Mais nous étions bien dans notre rôle pour souligner combien ce retard à la publication nuisait à l'avancée significative, voire même historique que constitue pour le secteur de la sécurité privée l'obligation d'aptitude professionnelle préalable. Même si en terme d'horaire, le minimum de 70 heures reste notoirement insuffisant pour les premiers entrants, pour lesquels nous recommandons au moins 140 heures.

Mais n'entamons pas de combat d'arrière-garde et projetons-nous dans l'avenir. C'est-à-dire dans une dynamique incontournable : des métiers, des qualifications, des contenus de formation = professionnalisation et valorisation !

Dans cet esprit, réjouissons-nous par exemple que le métier repère d'agent de sécurité cynophile dispose très prochainement d'un véritable contenu pédagogique. Tout en espérant qu'il ne faudra pas, à chaque fois, une loi (en l'occurrence celle du 20 juin contre les chiens dangereux instaurant une obligation de formation) pour que les principaux métiers repères soient dotés d'un véritable cursus de formation...

### Des métiers, des qualifications, des contenus de formation = professionnalisation et valorisation

C'est pour participer activement, en tant que partenaire, comme nous l'avons fait de façon très volontariste et constructive lors des travaux sur l'aptitude professionnelle, que nous ouvrons nos colonnes de cette édition de Formation(S) Sécurité Privée aux principaux représentants des syndicats salariés activement impliqués dans les instances paritaires de la branche Prévention et Sécurité qui décident de sa stratégie et de la politique de formation professionnelle. Qu'ils soient ici vivement remerciés d'avoir accepté d'emblée ces échanges.

De nombreux chantiers nous attendent encore et mobilisent l'équipe dirigeante de l'UNAFOS que je remercie de m'avoir renouvelé sa confiance durant cet été. Le service aux adhérents retient aussi toute notre attention et je remercie chaleureusement nos trois partenaires institutionnels de nous accompagner dans cette tâche prioritaire. Enfin, permettez-moi un coup de chapeau aux Présidents du SNES et de l'USP pour parler d'une voix commune pour le bien du secteur. Mais vous n'échapperez pas à un "coup de gueule" contre ce qu'il faut bien appeler par son nom : la concurrence pour le moins déloyale pratiquée par certain DDSIS disposant d'un agrément SSIAP, comme nous l'ont signalé quelques adhérents...

Prestataires de formation, nous veillons à ne jamais être juge et partie dans nos rapports avec la branche par exemple. Ne serait-il pas plus clair que le futur décret modifiant celui du 2 mai 2005 stipule clairement que les DDSIS ne peuvent être en possession d'un agrément SSIAP ?

Soyons partenaires et ne pratiquons pas la langue de bois, les enjeux de la formation professionnelle dans les métiers de la sécurité l'exigent.

Philippe Maquin, Président



# Le CQP APS de branche validé par arrêté le 19/06/2008 comme **valant aptitude préalable obligatoire**



## LA LISTE DES CENTRES UNAFOS AGRÉÉS CQP

Extrait de la liste nationale officielle des centres de formation agréés par la CPNEFP de Branche en date du 12 juillet 2008, dont environ 1/3 sont membres UNAFOS.

AMPHIA CONSEIL ET FORMATION (91) - Tél. 01 64 97 97 66

ANAFI (22) - Tél. 02 96 94 88 88

BYBLOS CONCEPT (69) - Tél. 04 72 54 88 58

CAFSI (60) - Tél. 03 44 22 61 18

CAMAS - AERO TRAINING CENTER (93) - Tél. 01 56 48 09 10

CASSO FORMATION (75) - Tél. 01 42 27 68 97

CECYS (75) - Tél. 01 49 97 01 77

CENTRE CANIN (29) - Tél. 06 82 67 43 57

CFS - CENTRE DE FORMATION SAMSIC SECURITE (94) -

Tél. 01 49 60 55 45

CREFO (59) - Tél. 03 20 19 18 00

EFITEC (35) - Tél. 02 23 45 00 10

EUROFORMATION (78) - Tél. 01 39 30 42 30

EVALEVO (60) - Tél. 03 55 33 33 33

FERSSA FORMATION-CAP SECURITE (33)- Tél. 05 56 94 37 32

FORM-EWEB (93) - Tél. 01 48 57 35 25

FORMATION PICARDE DE SÉCURITÉ (60) - Tél. 03 44 72 49 67

FORSEC (26) - Tél. 04 75 59 83 43

F.P.S.G. (59) - Tél. 01 47 28 77 85

GRETA Est Bretagne (35) - Tél. 02 99 22 63 64

GROUPE MICHEL FERRERO FORMATION (73)-Tél. 04 79 96 00 88

IESC HAGONDANGE (57) - Tél. 03 87 70 32 10

IFFIS (76) - Tél. 02 35 70 28 38

IFOPRO - GROUPE ISS SECURITE (75) - Tél. 01 40 71 30 01

IFPS (83) - Tél. 04 94 94 10 11

IFTE SUD (13) - Tél. 04 90 17 00 88

INSEIT (06) - Tél. 04 97 18 11 33

INTERFOR (80) - Tél. 03 22 82 00 00

ISCG ENTREPRISE (78)- Tél. 01 39 10 50 60

LA SEF (49) - Tél. 02 41 60 17 72

LE POINT JAUNE (14) - Tél. 02 31 14 22 09

MAISON FAMILIALE DE VERCEL (25) - Tél. 03 81 56 39 40

NCO / MACC 1 (17) - Tél. 05 46 83 25 03

ONET SECURITE FORMATION (13) - Tél. 04 42 34 44 08

OPTIMEN (25) - Tél. 03 81 32 04 10

POINT BLEU ISIG (75) - Tél. 01 42 52 60 60

RESEAU 3SQE (27) - Tél. 0820 890 349

SCIENCES U FORMATION (69) - Tél. 04 26 29 01 06

SFIS (59) - Tél. 03 28 50 39 39

SNGS (75) - Tél. 01 53 02 10 20

TECHNIQUAL ENVIRONNEMENT (13) - Tél. 04 42 79 17 78

THESEE FORMATION (60) - Tél. 03 44 36 41 74

### A NOTER

**Des instructions ont été adressées aux Préfectures afin qu'elles considèrent que "la détention de Certificats de Qualification Professionnelle obtenus avant la publication au JO de l'arrêté le 29/06/2008 vaut aptitude professionnelle".**

**toutes les coordonnées en ligne  
dans l'annuaire des adhérents  
sur [www.unafos.org](http://www.unafos.org)**



# Agent de sécurité cynophile



## Le Point sur... LES TITRES RNCP

Il n'est pas inutile, loin s'en faut, de faire un point récapitulatif sur l'ensemble des titres inscrits au RNCP récemment, et donnant l'aptitude professionnelle préalable au même titre que le CQP APS.

Au titre de Formaplus3B (ASSP) inscrit le 23 juin 2006 est venu s'ajouter le 24 janvier 2008 celui de NCO (APS). Plus récemment, (arrêté du 1er juillet 2008) un titre intitulé AQSP est venu compléter cette liste.

Hors du contexte spécifique de l'aptitude professionnelle préalable mais dans le même arrêté du 1er juillet dernier, Formaplus 3B a vu publier son titre cynophile d'agent conducteur de chien en sécurité privée, rejoignant ainsi le Centre Canin de Cast dont le titre existe depuis le 24 janvier 2008. Ces deux nouveaux titres inscrits en 2008 sont venus s'ajouter au titre préexistant de St Gervais d'Auvergne.

# Quoi de neuf ?

## Vers une véritable qualification reconnue

Depuis le 1/12/2007, c'est-à-dire l'Accord de branche sur les métiers repères, tout agent cynophile doit avoir suivi une formation dans un organisme lui ayant délivré un certificat de capacité et continuer à s'entraîner. L'ingénierie de la fiche formation du métier repère en question a, dans la foulée de l'accord de branche, été au menu d'un groupe de travail spécifique constitué par le SNES et l'USP. Le SNES a choisi d'affecter à cette tâche deux spécialistes, responsables d'organismes de formation et filiales de ses adhérents qui sont par ailleurs membres de l'UNAFOS (Cecys et Point Bleu-ISIG).

Les conclusions concernant la cyno ont été remis à la CPNEFP de la branche dans le courant de l'été suite d'ailleurs à la parution le 20 juin de la Loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Celle-ci est venue considérablement conforter la démarche de la branche en rendant obligatoire « l'obtention d'une qualification professionnelle ». On attend toujours la publication du décret d'application qui devra « fixer les conditions de l'utilisation de chiens dans le cadre des activités de sécurité privée et définir les conditions de formation et de qualifications professionnelles exigées des agents qui les utilisent ».

On y voit donc plus clair dans la formation professionnelle d'un métier qui s'est retrouvé – le plus souvent et pratiquement systématiquement à tort – sous les feux brûlants d'une actualité dramatique largement médiatisée ces derniers mois. Nul doute cependant que la profession a tout à gagner à enfin disposer d'un cadre de formation professionnelle strict pour les activités cyno.

## Vers un titre ou un certificat de compétence de branche

Actuellement, le métier dispose de trois titres inscrits au RNCP, dont l'historique délivré par Saint Gervais d'Auvergne, et plus récemment celui du Centre Canin de Cast (24/01/08) ainsi que celui de Formaplus 3B (arrêté du 01/07/08), ces deux derniers étant membres UNAFOS. Dans la logique de sa démarche de qualification de branche, celle-ci va selon toute vraisemblance, sur la base des travaux de la commission de travail SNES-USP s'engager dans la création et la mise en oeuvre

d'un certificat de compétences professionnelles (CCP) cynophiles. Le Ministère de l'Intérieur a d'ailleurs fait savoir à la branche qu'il est plus que favorable à cette démarche. Puisse le décret et cette initiative de branche aboutir rapidement pour assainir et clarifier la situation actuelle.

Cependant, un certain nombre de points méritent attention et conviction vis-à-vis du législateur et de la branche. Notamment le fait que le futur décret devrait prévoir que la formation initiale pratique « est dispensée avec le chien utilisé dans l'exercice de l'activité » et « qu'en cas d'utilisation d'un nouveau chien, la formation pratique est DE NOUVEAU dispensée avec ce nouveau chien utilisé ».

L'UNAFOS, dans ce contexte, recommande que soit obligatoire l'utilisation de chiens inscrits au LOF, Livre des Origines Français administrés par la SCC, Société Centrale Canine. Estimant que c'est la seule manière pour que soit garanti un minimum de qualités comportementales, l'UNAFOS a suggéré à la branche de s'appuyer également sur le CSAU : Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, qui, par principe, permettrait en effet de vérifier que le suivi de l'aptitude sociale du chien a bien été assuré par le maître. Et cela pour tous les agents cynophiles actuellement en activité.

Par ailleurs, la loi a prévu que la carte professionnelle de l'agent cynophile comportera le numéro d'identification du chien.

En l'état des réflexions soumises à la CPNEFP, qui est seule décisionnaire pour la création d'un certificat de compétences de branche, il semble que le niveau d'heures actuellement envisagé soit cohérent, et donc susceptible de largement revaloriser, crédibiliser une spécialité qui concerne tout de même plus de 7000 agents aujourd'hui. La CPNEFP souhaitera-t-elle, comme pour le CQP APS, agréer les organismes délivrant sa certification, les agents conducteurs déjà en place devront-ils repasser une partie de la formation alors que les débutants devront en suivre la totalité ? Le CSAU ou une équivalence seront-ils un pré-requis ?

Telles sont encore quelques-unes des questions qui demeurent en suspend et qui justifient que l'UNAFOS continuera à suivre de très près ce dossier, comme elle l'a fait par le passé pour le SSIAP et l'aptitude professionnelle.

Dossier « mordant » à suivre donc !

# Dialogue social de Branche

CPNEFP - ADEF - OBSERVATOIRE DE BRANCHE

## UNAFOS dialogue avec les partenaires sociaux salariés responsables

Au sein de la branche de la surveillance humaine, une part importante du dialogue social réunissant les organisations patronales et salariales représentatives – dont l'UNAFOS n'est pas partie prenante mais simple partenaire éventuellement consultatif – porte sur la formation professionnelle. Diverses instances paritaires oeuvrent sur les problématiques de formation autour du pivot que constitue la CPNEFP, Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle de la branche. *Formation(S) Sécurité Privée* est allé à la rencontre, côté représentants des salariés, des deux principaux responsables que sont Thierry Alzieu (CFDT), Président de la CPNEFP

et Alain Bouteloux (FO), membre de la CPNEFP, vice-Président de l'ADEF/Association pour le Développement de la Formation professionnelle de branche, Président de l'Observatoire des Métiers de la Prévention Sécurité qui a en charge, notamment, la « gestion » de l'aptitude professionnelle préalable au travers du dispositif du CQP APS. Dialogue libre sur des enjeux qui concernent directement les organismes de formation que tous deux reconnaissent « *comme partenaires d'un objectif commun incontournable pour l'évolution du secteur : la professionnalisation* ».

### Entretien avec ...

**Alain Bouteloux (FO),**  
vice-Président de  
l'ADEF - Association  
pour le Développement  
de la Formation  
professionnelle de  
branche,  
Président de  
l'Observatoire des  
Métiers de la Prévention  
Sécurité



**FO**

**Formation(S) Sécurité Privée :**  
*Le flou et l'ambiguïté sont enfin totalement levés sur la valeur du CQP APS de branche en matière d'aptitude professionnelle préalable obligatoire. Mais financeurs, entreprises de sécurité, organismes de formation spécialisés et candidats aux métiers ont encore quelque mal à s'y retrouver. Pourtant le secteur a un besoin important de recrutement, et essentiel de formation. C'est la raison pour laquelle vous avez ouvert un site internet dédié au CQP APS : [www.profession-securite.org](http://www.profession-securite.org) ? Excellente initiative, mais pourquoi la liste des centres de formation agréés n'y est-elle pas consultable ?*

**Alain Bouteloux :** On y voit tous désormais clair et c'est pour aider à cette vision et compréhension d'un processus, il est vrai complexe et en ses débuts tortueux je vous l'accorde, que l'ADEF issue de la CPNEFP a - grâce aux finan-

cements de l'Observatoire de Branche apportés par notre OPCA : OPCALIA, pu lancer en effet ce site très informatif pour toutes les parties concernées. Mais nous avons fait plus, puisque nous avons aussi édité et très largement diffusé par mailing de la documentation et même des affiches adaptées à l'information de tous les publics concernés : les jeunes et moins jeunes demandeurs d'emploi, les employeurs et toutes les structures relais de l'emploi ainsi que les financeurs de la formation professionnelle. Ainsi, nous comblons un déficit de communication, nous assurons la promotion de nos métiers en favorisant la professionnalisation, les qualifications et la formation professionnelle du secteur qui sont les seules issues de progrès. Autant d'initiatives qui vont dans l'intérêt bien partagé des salariés, des employeurs, des clients et bien évidemment des centres de formation qui vous intéressent puisque vous défendez leurs intérêts...

**FSP :** *Le dispositif de gestion et d'agrément des centres de formation pour délivrer le CQP APS a lui aussi connu des difficultés et un retard à l'allumage. Où en est-on aujourd'hui ?*

**Alain Bouteloux :** Je ne partage pas tout à fait la sévérité de votre appréciation pour la mise en place d'un dispositif aussi sérieux qui a nécessité du temps, du rodage face -entre autres- à la nécessité de prise en compte de cas de figures formation multiples, parfois inattendus... Il y a eu donc quelques à-coups certes, mais nous travaillons pour le long terme. C'est tout de même un chantier complexe et nous avons choisi l'option moderne de gestion complète en ligne.

Je peux comprendre quelques impatiences, mais nous allons très prochainement mettre en ligne le site fonctionnel de l'ADEF qui permettra aux centres de formation de tout faire sur le net : de l'agrément à la gestion des sessions. Et je réponds à votre interrogation précédente : la liste à jour (parce qu'elle est évolutive) des centres de formations agréés pour le CQP APS sera consultable sur le site internet [www.profession-securite.org](http://www.profession-securite.org).

**FSP :** *Concernant le fonctionnement des agréments et la mise en place de son dispositif de contrôle, les centres agréés se posent encore beaucoup de questions et, observateur attentif de leur mise en oeuvre, UNAFOS estime légitimement avoir des propositions à faire dans le seul but de rendre le système à la fois plus réaliste et performant. En tant que praticien sur le terrain*

*quotidien de la formation serons-nous écoutés et entendus ?*

**Alain Bouteloux :** Notre échange en apporte la preuve évidente. Mais il nous faut d'abord faire en sorte que le système reposant sur des exigences préétablies fonctionne. Puis, que l'on en tire des enseignements pour que l'on envisage ensuite d'éventuelles améliorations à y apporter. C'est pour bien manager tout cela que dans un premier temps - prochainement - le site va ouvrir pour permettre aux déjà agréés de gérer leurs sessions et dans un deuxième temps, il s'ouvrira à la gestion informatique des demandes d'agrément (dont nous avons dû interrompre le traitement manuel dans cette attente) et celles des renouvellements. L'ADEF dispose à peine de ses propres locaux et d'un salarié permanent (avenue du Maine à Paris dans le 14e). Le temps du paritarisme et de l'entreprise n'est pas le même et c'est bien normal. Enfin, il fallait que le dispositif puisse être financé, d'où la participation, à ce jour de 20 Euros par diplôme, pour l'élaboration et la gestion. Nous bâtissons.

**FSP :** *Avec la gestion des renouvellements, c'est aussi la gestion des contrôles qui va se mettre en place. Comment cela va-t-il fonctionner ?*

**Alain Bouteloux :** C'est comme pour une certification qualité où l'on doit respecter ses engagements : il y a des audits de contrôle bien-sûr. Nous sommes en voie d'achèvement de notre référentiel du dispositif de contrôle. Nous serons bientôt à même de faire directement et -ou indirectement de diligenter des audits de contrôle pour nous assu-

# Formation & emploi

rer du respect des exigences dans le processus de formation. Nous serons notamment très attentifs au fait que tout est engagé dans les règles, surtout lors des formations et examens bien sûr. Nous démarrerons début 2009. Les organismes de formation ont une responsabilité essentielle dans l'évolution de la profession vers des prestations de meilleure qualité valorisant le métier donc les salariés et les entreprises de sécurité. Nos intérêts sont intimement liés. Cela légitime pleinement nos exigences vis-à-vis des centres de formation car tout est lié.

**FSP : Votre organisation syndicale est-elle satisfaite de la mise en place du CQP APS, des métiers repères ?**

**Alain Bouteloux :** La CPNEFP a beaucoup travaillé et consacré de temps au CQP APS et il nous faut en trouver pour le volet formation des métiers repères. Je ne ferai pas plus de commentaire sur le

CQP qui nous a été imposé par la réglementation, mais sachez que pour ce qui concerne FO, en effet, nous sommes très attachés au volet formation des différents métiers repères, voire à la création de certificat, de titre reconnu au plan national car c'est bien au travers de la formation professionnelle que notre métier : la sécurité privée, sera connu et reconnu. Ce qui est essentiel pour tous.

## FIN AOUT 2008 : ÉPUISEMENT DES FONDS PROFESSIONNALISATION DE LA PROFESSION



**Le 21 août dernier, l'OPCALIA a informé la Branche que les fonds collectés au titre de la professionnalisation pour 2008, ont été utilisés en totalité en raison d'une augmentation considérable des demandes (CQP et SSIAP) suite à publication de l'arrêté relatif au CQP APS. A suivre...**

*peut-être finalement, surtout que les stagiaires soient bien formés. Certes, il y a des difficultés d'application, de mise en oeuvre qui apparaissent de-ci de là. Quoi de plus normal dans le cadre d'un processus nouveau ? Nous trouverons des solutions sages, réalistes, adaptées aux contextes mais ne dérogeant pas avec nos exigences de qualité et de sérieux de la formation. Des exigences qui ne peuvent que rejoindre l'intérêt des centres de formation pour des acteurs de plus en plus professionnels. Les règles peuvent évoluer, mais les partenaires sociaux doivent être d'accord là-dessus dans le cours normal du dialogue social et nous nous devons d'être prudents. C'est dans cet esprit qui se veut constructif et non intrusif vis-à-vis des centres de formation, qu'après la période de mise en place et de rodage, il nous est donc apparu comme opportun et pertinent de remettre tous les compteurs à zéro pour les agréés à partir de début 2009 avec un système informatique qui fonctionne enfin. Pour les uns, ce sera donc un renouvellement, pour d'autres un premier agrément, mais le système va repartir ainsi d'un bon pied et en toute équité pour tous.*

*formation reconnu donnera toute sa consistance et légitimité à cette qualification particulière. Et la branche s'engagera vraisemblablement dans la création d'un titre, démarche qui semble-t-il répondrait – qui plus est – aux attentes du Ministère de l'Intérieur. Il est vrai qu'ainsi, nous serons bien en phase avec l'obligation de compétence que comporte la récente Loi sur les chiens dangereux. Par ailleurs, nous allons poursuivre nos travaux sur les autres fiches formations avec des débats notamment sur le chiffrage horaire des formations pour certains métiers.*

**FSP : Votre organisation, la CFDT, est-elle satisfaite de la mise en place du CQP APS ?**

**Thierry Alzieu :** Ce n'est plus le Président de la CPNEFP qui parle là, mais le responsable syndical salarié. À la CFDT, nous avons, toujours, considéré que 70 heures de formation ce n'est qu'une aptitude et pas une formation à l'exercice du métier. Et que c'est donc regrettable. Je sais d'ailleurs que nous nous rejoignons pour estimer que pour les nouveaux entrants, 70 heures, c'est largement insuffisant pour le contenu du CQP APS. Nous pourrions juger sur pièce lors des contrôles dans quelques mois. Cela sera intéressant et il faudra en reparler alors. Mais, vous savez, la CPNEFP a ouvert aussi bien d'autres chantiers dont témoignent les publications d'autres CQP de spécialités. Il y a beaucoup à faire et il faut avoir les moyens de le faire. La construction de l'outil de gestion du CQP APS est dans ce contexte une grande avancée pour une profession qui a encore beaucoup à faire sur la professionnalisation et la formation professionnelle, secteur dont l'Unafos est l'un des principaux représentants.

**FSP : La CPNEFP est au coeur de la mise en oeuvre des métiers repères. Où en est l'élaboration de l'ingénierie pédagogique des métiers n'en disposant pas, comme celui d'agent de sécurité cynophile, par exemple ?**

**Thierry Alzieu :** L'USP et le SNES ont constitué un groupe de travail concernant en effet l'ingénierie des métiers repères. Quatre centres de formation composent à parité ce groupe, dont deux sont d'ailleurs membres de l'UNAFOS. Concernant la qualification d'agent cynophile, la CPNEFP n'a pas encore, à ce jour, validé le contenu du travail, de bonne qualité, qui a été effectué. Dès que cela sera chose faite, ce contenu de

## Entretien avec ...

**Thierry Alzieu  
(CFDT),  
Président de  
la CPNEFP**



**FSP : L'UNAFOS a des propositions et remarques à faire concernant l'engagement de certification Cofrac lors de l'agrément CQP APS, la possibilité ou impossibilité de « délocalisation » des formations sur le modèle du SSIAP et sur divers points qui pourraient utilement être adaptés. Quelle pourrait être la position de la CPNEFP ?**

**Thierry Alzieu, Président CPNEFP :** C'est bien à la CPNEFP dans son ensemble qu'il faut faire part de ces

suggestions. Le Président Maquin m'a informé de quelques-unes d'entre elles qui lui tiennent à coeur dont : l'éventualité que la certification qualité devienne un pré-requis à l'agrément, la nécessité de trouver des solutions concernant les difficultés que les agréés rencontrent pour instaurer des jurys, le besoin de revoir les QCM, etc. Notre responsabilité au niveau paritaire de la CPNEFP est d'abord d'éviter qu'il n'y ait des dérives et de nous assurer que les agréés répondent aux exigences imposées. Enfin, et

# Certification de Services Qualicert - SGS

"organismes de formation en sécurité"

## "Bilan très satisfaisant"

### ENTRETIEN AVEC CAROLE KOLACZEK

RESPONSABLE DES PROJETS SGS  
DÉPARTEMENT CERTIFICATION  
DE SERVICES ET PERSONNES



Aux côtés de Philippe Maquin, une partie de l'équipe SGS-Qualicert Formation Sécurité : Carole Kolaczek, responsable projets SGS, Marc Saumagne, auditeur, et Frédéric Duvignaud, responsable des opérations de certification.

Ayant suivi pour SGS le lancement par l'UNAFOS -dès les premiers travaux- de cette marque de qualité de services dédiée aux prestations de formation en prévention et sécurité, Carole Kolaczek, responsable de projets de ce grand groupe certificateur international, revient pour le journal de l'UNAFOS sur ce qu'il faut bien considérer comme un succès. Une réussite qui a fait des émules puisque, outre les adhérents UNAFOS, des centres n'appartenant pas (encore !) à l'organisation patronale numéro un du métier ont elles aussi adopté ce label de qualité pour se distinguer sur un marché en développement et structuration.

**Formation SP : Quel bilan quantitatif peut-on tirer de cette certification métier qui a vu le jour grâce à l'initiative de l'UNAFOS qui voulait doter l'ensemble du métier d'un référentiel qualité de référence ?**

**C. Kolaczek :** Un bilan très satisfaisant, qui tient bien-sûr à l'impulsion décisive de l'UNAFOS et au volontarisme de son Président à promouvoir et rendre obligatoire pour ses adhérents de disposer sous délai d'une certification de services.

Précisément, à la fin du mois d'août 2008, alors que le tout premier certifié date de septembre 2006, nous enregistrons 51 certificats pour 60 sites.

Donc une performance moyenne de deux certificats par mois sur 2 années ! Naturellement les organismes membres de l'UNAFOS sont majoritaires. Mais, nous sommes satisfaits de constater que notre certification commune SGS-UNAFOS s'impose comme la référence pour l'ensemble du métier puisque des centres non (encore !) adhérents à l'organisation patronale leader ont rejoint nos rangs pour près d'une dizaine à ce jour. C'est un signe qui ne trompe pas.

**Formation SP : Quel est le niveau de la demande de certification ?**

**C. Kolaczek :** Nos auditeurs sont et vont être sur la brèche car nous avons en cours plus d'une trentaine de demandes pour lesquelles des audits vont être ou seront diligentés dans les mois qui viennent.

Cette montée en puissance n'est pas étrangère, loin s'en faut, au fait que les organisations professionnelles de clients du secteur, les entreprises de sécurité, ont instauré un agrément exigeant certification délivrée par un organisme certifié COFRAC, pour délivrer l'aptitude professionnelle obligatoire et préalable des agents de sécurité. Mais cela montre surtout que l'UNAFOS avait visé juste et bien anticipé l'exigence de professionnalisme et de qualité.

Il n'est pas présomptueux de viser à moyen terme

entre 100 et 120 sites certifiés.

**Formation SP : Qu'en est-il d'un point de vue plus qualitatif du processus même de certification, sur ce que permettent de constater les audits ? Où les organismes doivent-ils faire le plus d'efforts ? Les écarts constatés sur les engagements de qualité à respecter sur plus d'une cinquantaine d'audits font-ils ressortir des éléments particuliers ? Et quels enseignements peut-on utilement en tirer ?**

**C. Kolaczek :** Lors des audits d'attribution, le bilan des écarts (majeurs et mineurs) en fonction des catégories d'exigence portent principalement sur : le respect des modules de formation définis, la proposition précise transmise au client, le personnel et la planification détaillée de la formation.

L'évaluation des exercices pratiques et des connaissances acquises est aussi aux rangs des écarts les plus souvent constatés. Lors des audits de surveillance, le nombre des écarts réduit de manière très significative avec tout de même parfois un ou des écarts sur la proposition précise transmise au client et sur le choix des sites et des moyens pédagogiques adaptés à la formation. Ces données sont instructives pour la professionnalisation du secteur et pour les actions du syndicat qui peut éventuellement contribuer à l'amélioration des supports pédagogiques par exemple.

C'est d'ailleurs l'intention de l'UNAFOS pour ce qui concerne le CQP APS. Mais ces résultats

**ANAFI PLUS (13)** - Tél. 04 42 97 24 91

**BYBLOS CONCEPT (69)** - Tél. 04 72 54 88 58

**CAFSI (60)** - Tél. 03 44 22 61 18

**CAMAS - AERO TRAINING CENTER (93)** - Tél. 01 56 48 09 10

**CECYS (75)** - Tél. 01 49 97 01 77

**CENTRE CANIN (29)** - Tél. 06 82 67 43 57

**CFS/CENTRE DE FORMATION SAMSIC SECURITE (94)** - Tél. 01 49 60 55 45

**EFITEC (35)** - Tél. 02 23 45 00 10

**ELYSEES CONSEILS (95)** - Tél. 01 48 17 81 35

**FERSSA FORMATION - CAP SECURITE (33)** - Tél. 05 56 94 37 32

**FORM-EWEB (93)** - Tél. 01 48 57 35 25

**FORMATION PICARDE DE SÉCURITÉ (60)** - Tél. 03 44 72 49 67

**FORSEC (26)** - Tél. 04 75 59 83 43

**F.P.S.G. (59)** - Tél. 01 47 28 77 85

**IESC HAGONDANGE (57)** - Tél. 03 87 70 32 10

**IFFIS (76)** - Tél. 02 35 70 28 38

**IFOPRO - GROUPE ISS SECURITE (75)** - Tél. 01 40 71 30 01

**IFPS (83)** - Tél. 04 94 94 10 11

**IFTE SUD (13)** - Tél. 04 90 17 00 88

**INFOCONSEIL (75)** - Tél. 01 55 12 50 40

**INSEIT (06)** - Tél. 04 97 18 11 33

**ISCG ENTREPRISE (78)** - Tél. 01 39 10 50 60

**LE POINT JAUNE (14)** - Tél. 02 31 14 22 09

**MACC 1 (41)** - Tél. 02 54 67 10 10

**NCO (17)** - Tél. 05 46 83 25 03

**OPTIMEN (25)** - Tél. 03 81 32 04 10

**POINT BLEU ISIG (75)** - Tél. 01 42 52 60 60

**SCIENCES U FORMATION (69)** - Tél. 04 26 29 01 06

**SECURIGESTES (63)** - Tél. 04 73 68 90 84

**SFIS (59)** - Tél. 03 28 50 39 39

**SNGS (75)** - Tél. 01 53 02 10 20

**TECHNIQUAL ENVIRONNEMENT (13)** - Tél. 04 42 79 17 78



**! toutes les coordonnées en ligne dans l'annuaire des adhérents sur [www.unafos.org](http://www.unafos.org)**

**l'UNAFOS rappelle que, selon ses statuts, tous ses membres, adhérents en date de l'AG de mars 2008, doivent pouvoir justifier de l'obtention d'une certification qualité au plus tard en février 2009 (AG).**

nous sont aussi très utiles pour vérifier que notre référentiel est bien adapté à la réalité des besoins.

**Formation SP : Cela signifie-t-il que vous allez adapter le référentiel et donc les directives données aux auditeurs ?**

**C. Kolaczek :** En effet, cela est toujours nécessaire et il en a été décidé ainsi avec le Président d'UNAFOS. Un groupe de travail va être lancé et l'expérience des auditeurs et la confrontation avec les praticiens va permettre de corriger sinon d'améliorer telle ou telle exigence et procédure. Et puis la profession bouge, il faut actualiser les fiches métiers... Un référentiel doit vivre, et nous sommes très satisfaits de constater que l'UNAFOS prend à coeur cette évolution.

**Formation SP : 2009 sera l'année des premiers audits de renouvellement. C'est un moment de vérité pour une certification.**

**C. Kolaczek :** C'est exact : septembre 2009 précisément. En effet, il s'agit d'une étape importante. Mais, nous sommes confiants. Par ailleurs, nous aurons donc d'ici perfectionné et amélioré le référentiel et donc adapté en conséquence les points d'engagements audités lors des différentes éta-



pes de la certification : audit d'attribution, de surveillance et de renouvellement. Avec suffisamment de recul, nous pourrions aussi avec l'Unafos, mesurer l'impact interne de la certification sur leur organisation mais aussi l'effet en externe vis-à-vis de leurs partenaires et clients. D'ores et déjà, nous avons de bonnes remontées en ce qui concerne les effets bénéfiques sur l'interne. Mais, il faut du temps pour évaluer, ce que Philippe Maquin appelle le "retour sur investissement certification".

**! Contact & informations**

**Frédéric Duvignaud**  
**Responsables opérations de certification**

**SGS**

**191 av Aristide Briand**  
**94237 Cachan Cedex**  
**tél. 01 41 24 88 88**

**[frederic.duvignaud@sgs.com](mailto:frederic.duvignaud@sgs.com)**  
**[www.fr.sgs.com](http://www.fr.sgs.com)**

## L'UNAFOS à l'affiche



Le stand Unafos lors de la Convention Nationale de la Sécurité Privée SNES-USP du 8/04/2008

Dans le cadre de sa politique de communication et de promotion du secteur et de ses membres, l'Unafos a participé aux villages de partenaires de la 1ère «Convention Nationale de la Sécurité Privée» organisée le 8 avril dernier à Paris-Bercy par les deux organisations patronales de la branche prévention et sécurité : le SNES et l'USP, qui font partie de ses membres fondateurs.

Son stand était situé aux côtés de celui de l'ANPE Ile de France, «département sécurité» et de celui d'un centre adhérent de l'UNAFOS, Point Bleu-ISIG qui était exposant. L'occasion pour l'UNAFOS de présenter aux congressistes ses adhérents et ses services mais aussi d'apporter son soutien à la démarche d'unité de parole engagée par les deux Présidents du SNES et de l'USP. Philippe Maquin, Président, entouré d'une partie du Comité Directeur et de quelques adhérents pour tenir le stand, étaient accompagnés par SGS Qualicert venu présenter la certification "organisme de formation en sécurité". L'UNAFOS se réjouit d'ailleurs que sa démarche adoptée avec SGS Qualicert pour la certification de services ait servi d'exemple gagnant pour le SNES et l'USP qui engagent un processus identique pour les prestataires de surveillance humaine, mais cette fois-ci avec Afnor dans le cadre d'un nouveau label «Quali-Sécurité» AFAQ Service Confiance en cours d'élaboration.

## A la Une de Facilities ...

Pour la première fois cette année, l'UNAFOS investit massivement dans la communication professionnelle en ayant décidé d'être présent d'une part dans le guide des services généraux et des achats hors production 2008/2009 : FACILITIES. Une double présence dans l'édition papier, publiée à l'occasion du récent SISEG, mais aussi une présence sur le net au travers du site www.facilities.fr, où dans la rubrique sécurité figure enfin grâce à l'Unafos une sous-rubrique formation avec notamment toutes les coordonnées de ses membres.

Référence la marque de qualité des  
**ORGANISMES DE Formation en Sécurité Privée**

Entreprises de Sécurité Privée  
Stagiaires  
Financiers  
Collectivités  
...

**DEMANDEZ LA REFERENCE PROFESSIONNELLE**

> + de 60 organismes adhérents  
> + de 110 sites pédagogiques  
> 750 formateurs  
> 4 millions d'heures stagiaires /an  
> 300 000 stagiaires /an  
> 8 millions d'heures de formations /an  
> des organismes présents partout en France

> UNAFOS SERVICE : une centrale d'achat pour les adhérents

**unafos**  
Union Nationale des Acteurs de la Formation en Sécurité

> Consultez en ligne l'annuaire des organismes de formation en sécurité adhérents UNAFOS, Votre recherche par :

- > Implantation Géographique
- > Principales formations
- > Certifications qualité
- > Agréments et habilitations

Union Nationale des Acteurs de la Formation en Sécurité  
253 rue St Honoré  
75001 Paris  
Tél : 0800 823 801  
Fax : 05 46 83 25 04  
contact@unafos.org

**DOUBLE GARANTIE de qualité en plus avec la certification QUALICERT**

\*Les adhérents UNAFOS s'engagent à être certifiés Qualité

[www.unafos.org](http://www.unafos.org)

SGS  
International Centre of Excellence for Security and Safety  
Certification Services

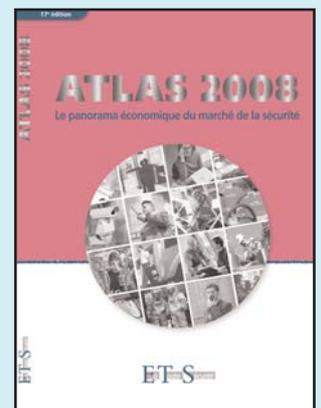
Le visuel publicitaire UNAFOS pour 2008-2009

## ... et de l'Atlas de la Sécurité



Stratégie de communication identique dans l'incircouvable « ATLAS DE LA SÉCURITÉ » publié chaque année (début novembre) par l'éditeur de la lettre « En Toute Sécurité » et qui fait office de référence économique et statistique sur le secteur, énormément consulté par les acheteurs et les journalistes.

Avec une page entière de communication dans ces deux supports, UNAFOS promeut l'image de marque de la professionnalisation du secteur et de ses membres tout en renvoyant pour plus d'informations à son site de plus en plus consulté.



# AGENTS DE SÉCURITÉ CYNOPHILE de nouvelles mesures de prévention s'imposent !

## RAPPEL UTILE DES MESURES TOUJOURS EFFECTIVES

Les événements dramatiques de ces derniers mois, impliquant des chiens dits "dangereux", ont conduit les pouvoirs publics à réagir. La loi "renforçant les mesures de protection et de prévention des personnes contre les chiens dangereux" a été votée le 20 juin 2008.

Les nouvelles dispositions qu'elle comporte auront de nécessaires répercussions sur l'activité de conducteur de chien, laquelle est quotidiennement exposée à des risques d'accidents corporels liés à des morsures et griffures. Un accident est vite arrivé.

Nous relevons un certain nombre de sinistres survenus sur des lieux gardiennés, fréquentés par le public, tels que les parkings de supermarché :

- un client peut avoir pris la malheureuse initiative de s'approcher de l'animal de garde, négligemment démuselé. Par instinct et de façon imprévisible, l'animal mord le passant qui se trouve à proximité, le blessant sévèrement au bras et à la main.
- des accidents peuvent a fortiori survenir dans des situations critiques, lorsque l'agent intervient afin de remédier à des troubles causés par des personnes fréquentant les lieux surveillés.
- de vifs échanges verbaux ou un geste de menace peuvent entraîner une réaction incontrôlée de l'animal. Sentant son maître en danger, il s'interpose et blesse accidentellement le fauteur de trouble.

### La responsabilité du conducteur de chien ou de son employeur

Dans ces différents cas d'espèce, la responsabilité du maître-chien ou de son employeur est susceptible d'être engagée sur les fondements des articles 1385 ou 1384 du Code civil.

Dans la plupart des cas, les chiens utilisés pour des prestations de sécurité sont la propriété de leur maître, le conducteur de chien salarié. Ce dernier est donc a priori responsable de son chien, aux termes de l'article 1385 du Code civil et rappelons que hors du cadre professionnel, le conducteur de chien demeure personnellement responsable de son chien. Cela étant, pendant le temps de travail, l'employeur étant responsable de ses préposés en sa qualité de commettant selon l'article 1384 du Code civil, c'est sur lui que repose la responsabilité relative aux dommages pouvant être occasionnés par l'animal.

avec l'aimable autorisation de **Sécur'Info**, La lettre des Professionnels de la Sécurité  
- Décembre 2007 - Numéro 21 - SECUR'INFO est éditée par Verspieren, 57 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine Tél. 01 49 64 10 56

### Les mesures de prévention obligatoires

La loi n°99-5 du 6 janvier 1999 "relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux" régit la détention des chiens dits d'attaque (catégorie 1), ou de garde et de défense (catégorie 2). Les entreprises de sécurité sont astreintes à cette loi et doivent donc veiller à ce que les chiens et ceux de leurs préposés répondent aux conditions légales de détention (notamment s'agissant de l'obligation de déclaration de l'animal à la mairie).

Parmi ces mesures de prévention figurent celles prévues par l'article L.211-16 du Code rural aux termes duquel les chiens doivent être tenus en laisse et muselés pour certaines catégories sur la voie publique, dans les lieux ou locaux ouverts au public.

La nouvelle loi voulue par le Gouvernement vise le renforcement de ces mesures, notamment en imposant aux propriétaires ou détenteurs une double obligation :

- obtenir une attestation d'aptitude à la détention de chiens dangereux après avoir suivi une formation relative aux principes d'éducation canine et aux règles de sécurité,
- soumettre leur chien à une évaluation comportementale renouvelée périodiquement pour certaines catégories.

Cette double obligation vaudra également lorsque les chiens, quelle que soit leur race, auront mordu une personne, l'incident devant être, en outre, déclaré au maire de la commune.

Ces nouvelles mesures, aussi contraignantes soient-elles, permettront sans nul doute de diminuer les risques d'accidents. Mais une vigilance de tous les instants reste encore le meilleur moyen de prévenir un sinistre...

**Philippe Latour**  
tél. 01 49 64 14 28  
platour@verspieren.com



[www.securite.verspieren.com](http://www.securite.verspieren.com)


**VERSPIEREN**  
 COURTIER EN ASSURANCES

**Partenaire de l'UNAFOS :**  
**Verspieren propose un nouveau site web dédié aux professionnels de la sécurité :**  
[www.securite.verspieren.com](http://www.securite.verspieren.com)

La nouvelle version du site internet du département des professionnels de sécurité du courtier Verspieren confirme, s'il en était besoin, le leadership et l'expertise du groupe en la matière. Répondant bien-sûr aux demandes de devis avec l'assurance adaptée aux besoins de chacun (notamment des organismes de formation), le site sécurité de Verspieren est aussi un portail informatif précieux qui réserve à ses clients encore plus de contenus privilégiés.

En sus, des espaces client personnalisés donnent accès à des contrats types de prestations, des fiches conseils, etc. Disponibles aussi, les derniers numéros très intéressants et pratiques (dont celui comportant une interview du Président de l'Unafos dans le cadre de la professionnalisation) de «La lettre des professionnels de la sécurité : Sécur'Info» à laquelle vous pouvez vous abonner en ligne. Un surf s'impose si ce n'est déjà le cas !

## DD SIS & SSIAP

# question d'équité et de concurrence déloyale !



**L'UNAFOS n'a pas vocation à donner des leçons mais se les applique à elle-même. Quoi de plus normal pour une organisation professionnelle qui milite pour l'éthique et la professionnalisation du métier des organismes de formation. C'est, entre autres initiatives, tout le sens de notre implication collective exemplaire dans la certification qualité SGS Qualicert. Une implication qui va jusqu'à associer l'adhésion à l'UNAFOS à l'engagement du centre à se certifier qualité. Cela nous donne, entre autres, une certaine légitimité, sinon une légitimité certaine, pour, en certaines occasions, pointer du doigt des pratiques qui seraient pour le moins incorrectes et d'une part incohérentes avec l'esprit d'une concurrence loyale et d'autre part entraîneraient des doutes quant au respect des bonnes pratiques déontologiques comme de la législation et réglementation.**

**Loin de penser que l'UNAFOS et chacun de ses membres puissent être éventuellement exempts du moindre comportement potentiellement critiquable, nous veillerons à y répondre aussi à la moindre stigmatisation.**

C'est dans ce contexte que suite à plusieurs remontées de nos adhérents, nous nous devons d'attirer l'attention sur le fait que certains DDSIS disposent d'un agrément SSIAP comporte en soi des risques sinon de dérive, du moins porte en lui les risques potentiels de concurrence déloyale.

Un risque bien réel puisque, il nous a été signalé qu'un DDSIS titulaire de son agrément SSIAP propose et réalise des formations au profit de salariés publics et privés en totale concurrence déloyale avec les organismes privés de la formation professionnelle.

Parlons clair : il nous paraît pour le moins inadmissible qu'un service de prévention d'un département souvent surchargé de travail, utilise son infrastructure, son personnel direct ou indirect et ses moyens de secours financés par la collectivité,

pour réaliser des formations qui n'entrent pas dans les missions qui lui sont dévolues.

**La solution : Lever toute ambiguïté dans le futur décret modifiant celui de 2005**

Mais, au fond, la dérive la plus grave en cause est ailleurs : on ne peut être juge et partie, c'est contraire au moins à l'éthique et la déontologie si ce n'est à la loi. En effet :

- Le directeur départemental ou son représentant est président du jury lors de l'examen SSIAP.

Par contre le représentant de l'organisme de formation est lui exclu du jury et ne peut donc intervenir dans la délibération. Aujourd'hui, les DDSIS

qui possèdent leur agrément SSIAP sont en totale contradiction avec la réglementation et l'esprit du décret du 02 mai 2005.

- L'examen doit se dérouler dans le département où la formation s'est réalisée.

Par conséquent, il est évident que l'organisation et la validation sont obligatoirement réalisées par la même représentation, ce qui est totalement contraire à l'objectif du décret du 02 mai 2005.

- L'agrément est délivré par le préfet du département, suite aux recommandations de son DDSIS. Il y a lieu d'être sensibilisé également sur ce point, car la demande de nouveaux agréments SSIAP d'organismes de formation pourrait être –potentiellement- refusée pour éviter ainsi une concurrence potentielle...

Le risque existe, sans pour autant porter le moindre discrédit sur un corps que nous sommes bien placés à l'UNAFOS pour pleinement respecter.

C'est la raison pour laquelle il est impossible de laisser planer plus longtemps, pour toutes les parties concernées, la moindre ambiguïté. Voilà pourquoi l'UNAFOS a alerté les autorités compétentes et leur a suggéré que, pour une parfaite lecture de l'offre de formation auprès des futurs bénéficiaires, que soit clairement spécifié dans le futur décret modifiant celui du 02 mai 2005, que les DDSIS ne peuvent être en possession d'un agrément SSIAP.

Puissions-nous être entendus comme il va de soi nous entendrons et tenterons – à l'UNAFOS pour ce qui nous concerne- de répondre aux éventuelles critiques qui pourraient nous être faites.

EXCLUSIVEMENT  
RÉSERVÉ  
AUX ADHÉRENTS UNAFOS

# JOURNÉE PROFESSIONNELLE 2008

Le 26 novembre 2008 à Paris  
Boulevard Brune (siège ag2r), de 9h30 à 17h00

9h30 : intervention de Cyril PARLANT, Cabinet FIDAL

1 - Maîtriser la réglementation applicables aux organismes de formation

- Le nouveau périmètre des actions de formation
- Maîtriser la nouvelle donne commerciale
- Simplifier les procédures administratives
- Se préparer à un contrôle



2 - Gestion des ressources humaines et droit du travail

- Optimiser la durée du travail
- Rémunérer pour motiver
- Manager la relation individuelle

12h30 : Déjeuner sur place offert par ag2r

14h30 : Point sur les différents thèmes d'actualité :

Aptitude Professionnelle : Nouveaux agréments et renouvellement des CQP APS par la CPNEFP (Nouvelle procédure)

OPCALIA : Point sur les fonds de la Formation Professionnelle

SSIAP : Refonte de l'arrêté

SGS-Qualicert : nouveau référentiel et remise des diplômes récents



L'assureur de la santé et des risques de la vie  
[www.ag2r.com](http://www.ag2r.com)

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2009

Le 5 février 2009 à Paris,  
Boulevard Brune (siège ag2r)



Un rendez-vous important  
de votre organisation professionnelle  
à ne pas manquer,  
avec cette année le renouvellement du  
Comité Directeur !



L'assureur de la santé et des risques de la vie  
[www.ag2r.com](http://www.ag2r.com)

L'UNAFOS remercie ses partenaires



# Ils sont membres de l'UNAFOS...

Pour connaître les coordonnées actualisées, agences et établissements secondaires, agréments et certifications dont disposent les membres UNAFOS (SSIAP, CQP, Titre RNCP ; Certifications ISO, SGS Qualicert,...), rendez-vous sur [www.unafos.org](http://www.unafos.org) - rubrique "Annuaire des membres"

**AFIRE (75 - Paris)**  
Tél : 01 53 26 86 90  
[afireassorm@wanadoo.fr](mailto:afireassorm@wanadoo.fr) - [www.afire.com](http://www.afire.com)

**AMPHIA CONSEIL ET FORMATION (91 - Evry)**  
Tél : 01 64 97 97 66  
[contact@amphia.fr](mailto:contact@amphia.fr) - [www.amphia.fr](http://www.amphia.fr)

**ANAFI (22 - Trémuson)**  
Tél : 02 96 94 88 88 - [saintbrieuc@anafifi.fr](mailto:saintbrieuc@anafifi.fr)

**BYBLOS CONCEPT (69 - Lissieu)**  
Tél : 04 72 54 88 58  
[byblos.formation@byblos-securite.com](mailto:byblos.formation@byblos-securite.com)  
[www.byblos-securite.com](http://www.byblos-securite.com)

**CAFSI (60 - Méru)**  
Tél : 03 44 22 61 18 - [cafisi@orange.fr](mailto:cafisi@orange.fr)

**CAMAS - AERO TRAINING CENTER (93 - Tremblay en France)** - Tel : 01 56 48 09 10  
[direction@camasformation.fr](mailto:direction@camasformation.fr)  
[www.cfa-camas.com](http://www.cfa-camas.com)

**CASSO FORMATION (75 - Paris)**  
Tél : 01 42 27 68 97  
[cassoformation@groupe-casso.fr](mailto:cassoformation@groupe-casso.fr)  
[www.groupe-casso.fr](http://www.groupe-casso.fr)

**CECYS (75 - Paris)**  
Tél : 01 49 97 01 77  
[info@cecys.fr](mailto:info@cecys.fr) - [www.cecys.fr](http://www.cecys.fr)

**CENTRE CANIN (29 - Cast)**  
Tél : 06 82 67 43 57  
[luc.henaff@wanadoo.fr](mailto:luc.henaff@wanadoo.fr)  
[www.monsite.orange.fr/maitrechien](http://www.monsite.orange.fr/maitrechien)

**CENTRE ROBERT BURON (75 - Paris)**  
Tél : 01 43 14 89 13  
[direction-adj-crp@anrh.asso.fr](mailto:direction-adj-crp@anrh.asso.fr)

**CFS - CENTRE DE FORMATION SAMSIC SÉCURITÉ (94 - Ivry/Seine)**  
Tél : 01 49 60 55 45  
[s.membrives@samsic-securite.fr](mailto:s.membrives@samsic-securite.fr)  
[www.samsic-securite.fr](http://www.samsic-securite.fr)

**CFSI (54 - Liverdun)**  
Tél : 03 83 24 56 00  
[cfsisarl@aol.com](mailto:cfsisarl@aol.com)  
<http://perso.woldonline.fr/cfsisarl>

**C.N.F.M.S (69 - Vénissieux)**  
Tél : 04 37 43 17 37  
[cnfms@wanadoo.fr](mailto:cnfms@wanadoo.fr) - [www.cnfms.fr](http://www.cnfms.fr)

**CREFO (59 - Villeneuve d'Ascq)**  
Tél : 03 20 19 18 00  
[contact@crefo.asso.fr](mailto:contact@crefo.asso.fr) - [www.crefo.asso.fr](http://www.crefo.asso.fr)

**EFITEC (35 - Cesson Sévigné)**  
Tél : 02 23 45 00 10  
[efitec@wanadoo.fr](mailto:efitec@wanadoo.fr)

**ELYSEES CONSEILS (95 - Roissy CDG)**  
Tél : 01 48 17 81 35  
[nlegoubey@elysees-conseils.com](mailto:nlegoubey@elysees-conseils.com)  
[www.elysees-conseils.com](http://www.elysees-conseils.com)

**ERP SECURITE (22 - Graces)**  
Tél : 0875 919 913  
[erpsecurite@wanadoo.fr](mailto:erpsecurite@wanadoo.fr)  
<http://erpsecurite.over-blog.fr>

**EUROFORMATION (78 - Voisin le Bretonneux)** - Tél : 01 39 30 42 30  
[dmarziac@euro-formation.fr](mailto:dmarziac@euro-formation.fr)  
[www.euro-formation.eu](http://www.euro-formation.eu)

**EVALEVO (60-Beauvais)**  
Tél : 03 55 33 33 33  
[christophe.florent@evalevo.com](mailto:christophe.florent@evalevo.com)  
[www.evalevo.com](http://www.evalevo.com)

**FERSA FORMATION - CAP SÛRETÉ (33- Bordeaux)**  
Tél : 05 56 94 37 32  
[v.dubaquier@ferssa.com](mailto:v.dubaquier@ferssa.com)  
[www.cap-surete.com](http://www.cap-surete.com)

**FMS - (91- Morsang sur Orge)**  
Tél : 01 69 04 25 81  
[formation.management@neuf.fr](mailto:formation.management@neuf.fr)

**FORMAPLUS 3B (69 - Vénissieux)**  
Tél : 04 78 65 06 89  
[formaplus.3b@wanadoo.fr](mailto:formaplus.3b@wanadoo.fr)  
[www.formaplus3b.fr](http://www.formaplus3b.fr)

**FORMATION PICARDE DE SÉCURITÉ (60- Montataire)** - Tél : 03 44 72 49 67  
[ghislaine.fps@wanadoo.fr](mailto:ghislaine.fps@wanadoo.fr)

**FORM-EWEB (93 - Montreuil sous bois)**  
Tél : 01 48 57 35 25  
[stephane.formeweb@wanadoo.fr](mailto:stephane.formeweb@wanadoo.fr)  
[www.form-eweb.net](http://www.form-eweb.net)

**FORSEC (26 - Valence)**  
Tél : 04 75 59 83 43  
[contact@forsec.fr](mailto:contact@forsec.fr)

**F.P.S.G. (92 - Suresnes)**  
Tél : 01 47 28 77 85  
[fpsg@wanadoo.fr](mailto:fpsg@wanadoo.fr) - [www.fpsg.fr](http://www.fpsg.fr)

**GMF FORMATION (73 - Chambéry)**  
Tél : 04 79 96 00 88  
[f.lombard@fr.oleane.com](mailto:f.lombard@fr.oleane.com)

**GRETA EST BRETAGNE (35 - Rennes)**  
Tél : 02 99 22 63 64  
[joelle.besson@ac-rennes.fr](mailto:joelle.besson@ac-rennes.fr)  
[stephanie.toinard@ac-rennes.fr](mailto:stephanie.toinard@ac-rennes.fr)

**I.E.S.C HAGONDANGE (57 - Hagondange)**  
Tél : 03 87 70 32 10  
[iesc@wanadoo.fr](mailto:iesc@wanadoo.fr) - [www.iesc.fr](http://www.iesc.fr)

**IFFIS (76 - Sotteville les Rouen)**  
Tél : 02 35 70 28 38  
[christian.vern@fr.g4s.com](mailto:christian.vern@fr.g4s.com)  
[www.group4falck.fr](http://www.group4falck.fr)

**I.F.P.S (83 - la Seyne Sur Mer)**  
Tél : 04 94 94 10 11  
[contact@ifps.fr](mailto:contact@ifps.fr) - [www.ifps.fr](http://www.ifps.fr)

**IROPRO - GROUPE ISS SÉCURITÉ (75- Paris)**  
Tél : 01 40 71 30 01  
[marina.martins@fr.issword.com](mailto:marina.martins@fr.issword.com)

**IFTE SUD (13 - Salon de Provence)**  
Tél : 04 90 17 00 88  
[salon@iftesud.fr](mailto:salon@iftesud.fr)

**INFOCONSEIL (75 - Paris)**  
Tél : 01 55 12 50 40  
[infoconseil@infoconseil-paris.fr](mailto:infoconseil@infoconseil-paris.fr)  
[www.infoconseil-paris.fr](http://www.infoconseil-paris.fr)

**INSEIT (06 - Nice)**  
Tél : 04 97 18 11 33  
[inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)  
[www.inseit.com](http://www.inseit.com)

**INTERFOR (80 - Amiens)**  
Tél : 03 22 82 00 00  
[romain.gayraud@interfor-sia.com](mailto:romain.gayraud@interfor-sia.com)

**I.S.C.G. ENTREPRISE (78 - St Germain en Laye)** - Tél : 01 39 10 50 60  
[entreprise@iscg.fr](mailto:entreprise@iscg.fr) - [www.iscgentreprise.fr](http://www.iscgentreprise.fr)

**JEANNE D'ARC FORMATION CONTINUE (88 - Bruyères)** - Tel : 03 29 50 53 72  
[valerie.crouvazier@wanadoo.fr](mailto:valerie.crouvazier@wanadoo.fr)

**LA SEF (49 - St Barthelemy d'Anjou)**  
Tél : 02 41 60 17 72  
[la.sef@wanadoo.fr](mailto:la.sef@wanadoo.fr)

**LE POINT JAUNE (14 - Saint Arnault)**  
Tél : 02 31 14 22 09  
[www.spgo.fr](http://www.spgo.fr)

**M.A.C.C. 1 (41 - Vendôme)**  
Tél : 02 54 67 10 10  
[vendome@nco.fr](mailto:vendome@nco.fr) - [www.nco.fr](http://www.nco.fr)

**MAISON FAMILIALE DE VERCEL (25 - Villedieu le Camp)**  
Tél : 03 81 56 39 40  
[catherine.donzelot@mfr.asso.fr](mailto:catherine.donzelot@mfr.asso.fr)  
[www.mrf-vercel.com](http://www.mrf-vercel.com)

**MB FORMATION (31 - Caraman)**  
Tél : 05 61 00 65 22  
[mb.formation@orange.fr](mailto:mb.formation@orange.fr)

**N.C.O. - MACC1 (17 - Echillais)**  
Tél : 05 46 83 25 03  
[rochefort@nco.fr](mailto:rochefort@nco.fr) - [www.nco.fr](http://www.nco.fr)

**ONET SECURITE FORMATION (13 - Vitrolles)**  
Tél : 04 42 34 44 08  
[mrv-formationvitrolles@onet.fr](mailto:mrv-formationvitrolles@onet.fr)  
[www.groupeonet.com](http://www.groupeonet.com)  
**OPTIMEN (25 - Montbelliard)**  
Tél : 03 81 32 04 10  
[secretariat@optimen.fr](mailto:secretariat@optimen.fr)

**OPTIONS FORMATION (56 - Languidic)**  
Tél : 02 97 85 92 91  
[options.formation@orange.fr](mailto:options.formation@orange.fr)  
[www.optionsformation.fr](http://www.optionsformation.fr)

**PHB FORMATION (01 - Bourg-St-Christophe)** - Tél : 06 81 57 89 79  
[phbformation@hotmail.fr](mailto:phbformation@hotmail.fr)

**POINT BLEU ISIG (75 - Paris)**  
Tél : 04 52 52 60 60  
[pbodics@pointbleu-formation.fr](mailto:pbodics@pointbleu-formation.fr)  
[www.pointbleu-formation.fr](http://www.pointbleu-formation.fr)

**RÉSEAU 3SQE (27 - Vernon)**  
Tél : 0820 890 349  
[contact@reseau3sqe.fr](mailto:contact@reseau3sqe.fr) - [www.reseau3sqe.fr](http://www.reseau3sqe.fr)

**SCIENCES-U FORMATION (69 - Lyon)**  
Tél : 04 26 29 01 06  
[thierry.peyronny@sciences-u.fr](mailto:thierry.peyronny@sciences-u.fr)  
[www.sciences-u.fr](http://www.sciences-u.fr)

**SECURIGESTES (63 - Billom)**  
Tél : 04 73 68 90 84  
[contact@securigestes.com](mailto:contact@securigestes.com)  
[www.securigestes.com](http://www.securigestes.com)

**SFIS (59 - Bailleul)**  
Tél : 03 28 50 39 39  
[sfis.formation@orange.fr](mailto:sfis.formation@orange.fr) - [www.sfis.fr](http://www.sfis.fr)

**SNGS (75 - Paris)**  
Tél : 01 53 02 10 20  
[formation@sngs.fr](mailto:formation@sngs.fr)

**TECHNIQUAL ENVIRONNEMENT (13 - Cabries)** - Tél : 04 42 79 17 78  
[techniqua@voila.fr](mailto:techniqua@voila.fr)

**THESEE FORMATION (60 - Compiègne)**  
Tél : 03 44 36 41 74  
[contact@thesee-formation.fr](mailto:contact@thesee-formation.fr)  
[www.thesee-formation.fr](http://www.thesee-formation.fr)

**UNLIMITED FORMATION (THOR) (44 - St Nazaire)**  
Tél : 0820 366 074  
[formations@unlimited.fr](mailto:formations@unlimited.fr)  
[www.securite-formations.fr](http://www.securite-formations.fr)

## L'UNAFOS REMERCIE SES PARTENAIRES



unafos

>> formation  
SÉCURITÉ PRIVÉE

Organismes de formation en Sécurité Privée, vous souhaitez un label de professionnalisme, de qualité, d'éthique et de référence pour vos clients et stagiaires : **Rejoignez l'UNAFOS !**

Dossier de demande d'adhésion disponible sur [www.unafos.org](http://www.unafos.org)

UNAFOS SERVICES, la centrale d'achats au service des adhérents  
Rdv sur [www.unafos.org](http://www.unafos.org)

unafos Services  
Sécurité Privée



UNAFOS - 253 rue St Honoré 75001 Paris - tél. 0 800 823 801 - fax 05 46 83 25 04 - [contact@unafos.org](mailto:contact@unafos.org) - [www.unafos.org](http://www.unafos.org) - Directeur de la Publication : Philippe Maquin - Rédaction, Edition : Réédition

Membres du Collège Fédéral UNAFOS :

